

RATIFICATION des DEPENSES IMPREVUES FAITES pendant l'année 1952

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Mai 1953

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de ratifier les dépenses imprévues suivantes faite au cours de l'année 1952, savoir:

Dates	Désignation des dépenses	N° des mandats	Montant
27 -2- 1952	Trésorier-Payeur Général: Pécules acquis par divers détenus employés à la capture des chiens en 1952 ..	221	240 Rs
27 -2- 1952	Directeur des Prisons: Pécules acquis par divers condamnés pour capture des chiens en janvier 1952	222	10 Rs
1 -4- 1952	Trésorier Payeur Général: Pécules acquis par divers condamnés pour capture des chiens errants en février 1952	378	7 Rs
1 -4 - 1952	- d° -	379	180 Rs
24-4- 1952	Trésorier Payeur Général: Divers détenus employés à la capture des chiens en mars 1952	535	348 Rs
24 -4- 1952	- d° -	536	14 Rs
29 -5- 1952	Directeur des Prisons: Pécules acquis par divers condamnés employés à la capture de chiens en avril 1952	757	22 Rs
29 -5-1952	Trésorier Payeur Général: Divers détenus employés à la capture des chiens errants en avril 1952	760	540 Rs

25 -6- 1952	Directeur des Prisons: Pécules acquis par divers détenus employés à la capture des chiens errants en Mai 1952 ...	1043	20 frs
28 -6- 1952	Trésorier Payeur Général: Divers détenus employés à la capture des chiens errants en Mai 1952	1081	480 frs
5 -8- 1952	Receveur Municipal: Frais d'expédition d'un télégramme adressé au Dr LAMBERT à Rouen le 4 -7- 1952	1431	525 frs
13 -8- 1952	Receveur des P.T.T. - Remboursement des Frais de télégramme adressé au Dr Lambert le 18 Août 1952	1515	568 frs
30 -11 -1952	M. le Trésorier Payeur Général: Divers détenus employés à la capture des chiens errants en novembre 1952	2814	100 frs
14 -1- 1952	M. le Directeur des Prisons: Pécules acquis par divers condamnés employés à la capture des chiens errants en novembre 1952	2815	20 frs

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Le MAIRE. - Je mets aux voix la ratification des dépenses imprévues mentionnées dans le rapport ci-dessus.

Vu!
Vu: M. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: R. Petit

Ratifié à l'unanimité.